

Habilitations électriques B1V B2V BR BC + Complément habilitation BP Photovoltaïque

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CIPECMA COLLECTIVITES
Rachel POUPARD
05.46.56.23.11
rpoupard@cipecma.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Avoir, dans le domaine considéré, des
compétences en électricité résultant d'une
formation ou d'une pratique professionnelle.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Identifier les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique. Nommer les limites et domaines des habilitations. Appliquer les règles de sécurité imposées par la norme lors des opérations.

Contenu et modalités d'organisation

IDENTIFIER LES DANGERS DE L'ELECTRICITE ET ANALYSER LE RISQUE ELECTRIQUE Distinguer les grandeurs électriques - Identifier les grandeurs électriques. - Différencier les types de courant. Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain - Identifier les principales causes des accidents électriques. - Citer les conséquences de l'électrisation et des courts circuits. • Identifier les situations à risque - Donner les limites de tensions dangereuses. - Analyser une situation et énoncer les risques liés à l'utilisation des matériels et des outils dans l'environnement électrique. - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident. - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie. **NOMMER LES LIMITES ET DOMAINES DES HABILITATIONS** Donner les noms et les limites des différents domaines de tension - Identifier les matériels et leurs domaines de tension. - Distinguer les installations en basse et haute tension. Citer les zones d'environnement et donner leurs limites - Identifier la DLVR et la DMA pour chaque domaine. - Lister les prescriptions associées aux zones. • Distinguer les catégories d'opérations - Identifier les opérations d'ordre électrique et non électrique. - Citer les limites et critères des interventions générales. - Identifier le domaine des travaux hors tension. - Interpréter la notion de voisinage. Interpréter la notion d'habilitation - Décrire le principe d'une habilitation. - Donner la définition des symboles d'habilitation. - Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation. **APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE IMPOSEES PAR LA NORME LORS DES OPERATIONS** Nommer les documents et les acteurs concernés par les opérations - Préciser le rôle du chargé d'exploitation et du chargé de travaux. - Identifier les documents nécessaires pour les travaux. - Rendre compte de son activité. • Utiliser les moyens de prévention - Analyser le risque pour chaque situation de travail. - Citer les moyens de protection individuelle et collective et leur fonction. - Choisir un moyen de protection adapté au risque. Réaliser des interventions générales - Identifier les limites de l'habilitation BR. - Délimiter et signaler la zone de travail. - Réaliser une intervention de remplacement. - Effectuer un dépannage.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Habilitation électrique B1V exécutant électricien, travaux au voisinage, basse tension - **Sans niveau spécifique**
Habilitation électrique B2V chargé de travaux électriques au voisinage, basse tension - **Sans niveau spécifique**
Habilitation électrique BC chargé de consignation, basse tension - **Sans niveau spécifique**
Habilitation électrique BR chargé d'intervention générale, basse tension - **Sans niveau spécifique**
Habilitation électrique BP chargé d'opérations sur installations photovoltaïques, basse tension - **Sans niveau spécifique**

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00568840	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Saintes (17)	CIPECMA COLLECTIVITES		Non éligible	FPC